



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-382 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance extraordinaire du 12 juin 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-382 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca) .

Le règlement numéro 2023-382 est entré en vigueur le 16 juin 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

**DONNÉ À LABELLE LE 20<sup>e</sup> JUIN 2023**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière et directrice générale